

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 668

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

805 367 570 RCS Grenoble.

CALLIOPE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 1100000.00 EUR.

Adresse : 2 bis, Avenue Pierre de Coubertin, 38170 Seyssinet-Pariset.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : YONI la forme : société par actions simplifiée l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 38170 SEYSSINET PARISSET - 2 B, Avenue Pierre de Coubertin le montant du capital : 192.000 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 401 775 523 RCS GRENOBLE Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : CALLIOPE la forme : société par actions simplifiée l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 38170 SEYSSINET PARISSET - 2 B, Avenue Pierre de Coubertin le montant du capital : 1.100.000 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 805 367 570 RCS GRENOBLE L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : actif : 4.449.657 € passif : 700.282 € actif net : 3.749.375 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : néant Le montant prévu du mali de fusion : - 1.150.625 euros La date du projet commun de fusion : 3 août 2020 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : GRENOBLE le 05/08/2020 Oppositions : article L. 236-14 du Code de commerce..